



Lévis, le 7 avril 2020

Madame,  
Monsieur,

Comme vous le savez, nous vivons actuellement une situation exceptionnelle pour laquelle nous avons peu de contrôle. Le gouvernement du Québec a donné des directives à tous les établissements de soins en longue durée concernant l'accueil de personnes âgées atteintes de la COVID-19.

Nous sommes conscients que cette directive gouvernementale peut provoquer de l'inquiétude chez les familles et les proches des résidents quant à la santé des personnes âgées et vulnérables qui vivent dans notre établissement. C'est pourquoi nous voulons vous assurer que pour mettre en pratique ces directives, l'équipe de direction, le personnel soignant et les autres intervenants des autres secteurs ont tout mis en œuvre pour que les résidents de notre établissement puissent continuer d'être hébergés en toute sécurité, et ce, afin d'éviter la propagation du virus. Nous allons aussi veiller à ce que les personnes ayant la COVID-19 puissent être soignées, avec toutes les précautions requises, grâce aux soins de nos équipes de travail.

- **Aménagement des zones**

Comme l'exigent les directives du ministère de la Santé et des Services sociaux, nous avons constitué deux zones distinctes : **La zone froide et la zone chaude** :

La zone froide regroupe la clientèle sans COVID-19 et la zone chaude regroupe les cas de personnes atteintes par la COVID-19, les personnes suspectées ou en investigation.

*Dans notre établissement*, nous avons aménagé une zone chaude au sous-sol pour recevoir spécifiquement les résidents qui pourraient contracter le COVID-19. Le but de cet exercice est d'essayer de diminuer au maximum le risque de propagation et de contamination des autres résidents de l'unité. Bien que nous espérons de tout cœur ne pas avoir à utiliser cette unité temporaire, nous voulons être prêts si des cas survenaient.

Ainsi notre objectif est donc de relocaliser temporairement au sous-sol tous les résidents atteints de COVID-19 afin de diminuer le risque que d'autres résidents d'une même unité puissent le contracter à leur tour. De plus, une équipe de soins formée sera attirée exclusivement à cette unité temporaire. Les membres de cette équipe se consacreront uniquement à cette clientèle et ne pourront pas travailler ailleurs dans l'établissement, toujours dans le but de diminuer le risque de propagation. Avant d'atteindre cette zone, ils devront obligatoirement passer par une zone neutre où ils devront se laver les mains et enfiler des vêtements de protection. Dès qu'ils sortiront de la zone chaude, ils devront prendre une douche et porter des vêtements et/ou uniformes propres.

- **Les équipes de travail**

Depuis toujours, les équipes de travail dans notre établissement sont reconnues pour leur professionnalisme et leur souci de donner des soins de qualité aux résidents. Leur vigilance sur l'état de santé de chaque résident est une priorité de tous les jours.

...2

Nous sommes à constituer des équipes dédiées aux soins des personnes avec la COVID-19. Ces équipes veilleront à ce que l'utilisation du matériel de protection par le personnel soit optimale. Notre personnel assure déjà quotidiennement une surveillance des signes et symptômes cliniques de la COVID-19. Nous ajustons les effectifs selon les besoins.

Tous les affichages ont été renforcés aux entrées des zones, y compris ceux concernant le lavage des mains et l'hygiène respiratoire (tousse dans le coude, jeter immédiatement ses mouchoirs, etc.).

- **État de la situation**

À l'heure actuelle, le Centre héberge 158 résidents en zone froide et aucun résident en zone chaude. Nous en sommes très fiers, les efforts de chacun portent fruit. De plus, aucun employé n'a été atteint et si une situation devait se présenter, l'employé serait automatiquement retourné chez lui, en isolement.

- **Les visites sont interdites**

Nous sommes conscients que l'interdiction de visites, sauf celles pour des raisons humanitaires, engendre des craintes chez les familles et les proches des résidents. Cependant, soyez assurés que nos équipes de travail ne ménagent aucun effort pour rendre le quotidien des résidents le plus agréable que possible. Nous poursuivons les activités à l'interne et soulignerons Pâques comme à chaque année.

Par ailleurs, nous souhaitons vous informer de la présence d'un agent de sécurité qui assure la surveillance de l'entrée principale et ce, 24 h/24 h, 7 jrs/7 jrs. Ce dernier contrôle l'entrée de chaque personne autorisée à se présenter dans l'établissement, en s'assurant que tous se lavent les mains, ne présentent pas de symptômes (prise de température obligatoire) et enfilent des vêtements et/ou uniformes propres en arrivant et en sortant de l'établissement.

Une page Facebook a été créée récemment sous le nom de **Centre d'accueil Saint-Joseph de Lévis**. Nous ferons le maximum pour l'alimenter en informations diverses et vous permettre ainsi de suivre l'évolution de la situation. Un petit rappel que vous pouvez réserver une plage horaire pour joindre votre proche via Skype ou Duo Google auprès du service des loisirs au 418 833-3414, poste 2304 ou de la travailleuse sociale au poste 2321.

En terminant, nous voulons vous rassurer et vous informer que nous suivons avec grande attention l'évolution de la pandémie. Nous sommes régulièrement en contact avec les autorités ministérielles, afin d'être informés de toute modification aux directives touchant les établissements de santé.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site gouvernemental dédié à la pandémie : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>.

Nous tenons également à vous remercier pour votre collaboration remarquable qui contribue à nous aider à garder notre milieu plus sécuritaire. Nous savons que ce n'est pas une situation facile pour personne, mais ensemble nous pouvons y arriver, ensemble nous gagnerons cette bataille!

Sincères salutations.



Annik Caron,  
Coordonnatrice des opérations et de la transformation